

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

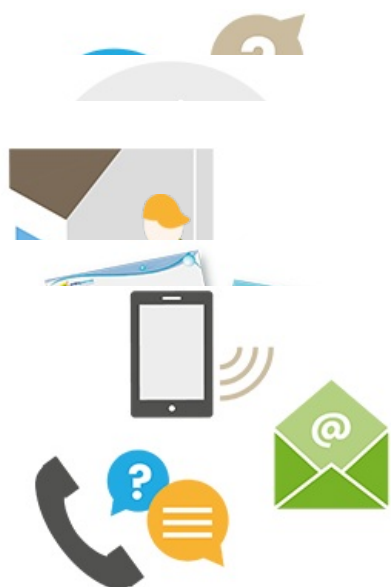
# POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE NOTRE RESSOURCE EN EAU

Lorsque l'assainissement collectif ("le raccordement au tout à l'égout") n'est pas envisageable, l'assainissement des habitations est géré de façon autonome. La Communauté de Communes accompagne les usagers pour l'installation, l'entretien ou la réhabilitation de leur installation d'assainissement individuel appelé aussi assainissement non collectif.

Vous êtes locataire, propriétaire et vous rencontrez un dysfonctionnement avec votre assainissement (problème de voisinage, débordement, assainissement obstrué ...)?

Vous souhaitez des informations sur la réglementation, obtenir des conseils techniques, savoir quels sont les modes de financement et les aides disponibles ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) d'Erdre & Gesvres vous accompagne dans vos démarches



les plus fréquentes  
ormation

otre assainissement

**ALLER PLUS LOIN**  
ion

## Les redevances d'assainissement non collectif

### Contacter le SPANC

- > Les réponses à vos questions
- > Conseil et informations
- > Les aides à la réhabilitation de votre assainissement
- > La prestation de vidange
- > L'entretien de votre installation
- > Les redevances
- > Contacter le SPANC

### LIENS UTILES

- > [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

### EN TÉLÉCHARGEMENT





## SPANC- règlement de service

01 MARS 2018

[TÉLÉCHARGER](#) (PDF, 2,32MO)

[FEUILLETER](#)



### Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

[02 28 02 22 40](tel:0228022240)

[CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

**Du lundi au jeudi**

8h30>12h00 / 14h00>17h30

**Le vendredi**

8h30>12h00 / 14h00>16h30